****

**REGLEMENT DE L’EPREUVE**

**Chaque concurrent et son responsable légal (le cas échéant) reconnaît avoir pris connaissance et accepte ce règlement au moment où il se présente au départ de l’épreuve. La signature, obligatoire pour chaque concurrent à la remise du dossard, vaut acceptation de ces termes.**

**ARTICLE 1 : Organisation Générale**

* 1. ***Présentation :***

Le Raid Nature Auriol 2019 est organisé par la Mairie d’Auriol et son service des sports, en partenariat avec les autres services de la communeet les partenaires institutionnels, associatifs et économiques.

La date de l’épreuve est fixée au dimanche 20 octobre 2019.

* 1. ***Responsabilité Civile :***

L’organisation souscrit une assurance responsabilité civile organisateur et corporelle pour les participants et les bénévoles. Toutefois, les concurrents doivent être en possession d’une couverture responsabilité civile et individuelle accident garantissant les risques inhérents à leur participation.

Les concurrents ou leurs responsables légaux (pour les mineurs) confirment être pleinement conscients des risques inhérents à la pratique des disciplines sportives dans un milieu naturel et à celles relatives à la pratique du tir (carabine à air comprimé).

* 1. ***Conditions Climatiques :***

Si le Comité d’Organisation juge que les conditions climatiques sont trop défavorables, il procédera à l’arrêt ou au besoin à l’annulation du Raid.

Il se réserve également le droit de supprimer toute épreuve qui risquerait de mettre en danger les concurrents ou qui n’aurait pas obtenue les autorisations nécessaires

**ARTICLE 2 : Le Parcours :**

***2-1 : Généralités :***

Les parcours sont tracés en milieu naturel. La progression se fait à pied en VTTou en vélo avec assistance électrique.Tout autre moyen de déplacement entraînera la disqualification de l’équipe ou du concurrent.

***2-2 : Déroulement de l’Epreuve :***

Seul le comité de course est habilité à donner le départ.

Le départ est donné en ligne.

Cette année, le parcours est composé d’une boucle de 22 kms de VTT et d’une Course d’Orientation au score type trail d’environ 5 kms. Il y aura 600m de dénivelé positif.Les participants effectuent une première partie d’environ 11 kms en VTT pour se rendre au départ de la course d’orientationd’environ5 kms. Après avoir récupérer la carte, les équipes disposent d’1 heure maximum pour comptabiliser le plus de points possible en récupérant des balises.

Les points sont attribués aux balises en fonction de leur éloignement du point de départ de la C.O. S’agissant d’une Course d’Orientation façon trail, les concurrents peuvent changer de chaussures. Celles-ci pourront être déposées avant le départ du Raid au pôle inscription. Elles seront ensuite acheminées par des bénévoles du Comité d’Organisation jusqu’au lieu de départ de la Course d’Orientation et ramenées jusqu’au « village arrivée »aussitôt celle-ci terminée.

Aussitôt la C.O. terminée, les concurrents récupèrent leur vélo et rejoignent le village de départ en parcourant une boucle d’environ 11 kms en VTT.

Arrivés au village, les concurrents franchissent la ligne d’arrivée et le chronomètre est arrêté. Il reste une dernière épreuve de tir à la carabine à plomb qui donnera lieu à des bonus de temps en cas de réussite, 5 tirs par concurrents.

***2-3 : Points de Contrôle :***

Le parcours comporte un certain nombre de contrôles de passage qui doivent obligatoirement être franchis en équipe. Ilsseront indiqués au Briefing ; il s’agit :

* Parc à vélos, remise et récupération des cartes,
* Arrivée finale.

Toute absence à un point de contrôle « obligatoire » entraînera la pénalisation de l’équipe (rajout de temps).

***2-4 : Ravitaillements :***

Un point de ravitaillement est prévu au niveau du départ de la C.O. Etant donné son emplacement, les concurrents pourront s’y arrêté à plusieurs reprises. Son emplacement serarappelé au briefing. Néanmoins, chaque concurrent est libre d’apporter ses propres aliments à conditions de veiller à ne jeter aucun papier ou autres détritus par terre.

**ARTICLE 3 : La Sécurité :**

***3-1 : Rappels :***

**Nous vous rappelons que le « Code Forestier » interdit les déplacements des véhicules non motorisés sur les chemins non carrossables (hors DFCI) tout au long de l’année.**

**Le Raid Nature d’Auriol bénéficie d’une dérogation le jour de la course.**

**Les chemins empruntés ce jour-là ne pourront être utilisés en dehors du raid.**

**Le respect de l’environnement demeurant un point essentiel de ce raid, le tracé est défini en partenariat avec l’Office National des Forêts et le Parc Régional de la Ste Baume.**

**Il répond à des contraintes spécifiques liées à la protection de la faune et de la flore (période de reproduction, nidification, chasse, cueillette, …) qui évoluent tout au long de l’année.**

**C’est pourquoi, nous vous rappelonsqu’il est nécessaire de vous renseigner avant toutes sorties dans les massifs auprès des autorités compétentes.**

**De plus, afin de préserver l’écosystème, il est demandé aux participants de ne rien jeter à terre et de rester au maximum sur les chemins tracés.**

**L’organisation attire tout particulièrement l’attention des participants sur le respect des conditions de sécurité (obligations et interdictions spécifiques à chaque épreuve) et sur l’obligation faite aux équipes de rester ensemble tout au long des épreuves.**

**Certaines épreuves du Raid comportent des passages sur route ouverte.**

**Les concurrents ne doivent emprunter les axes goudronnés que s’ils sont autorisés par l’organisation. Une équipe de contrôleurs mobiles pourra disqualifier immédiatement les concurrents en infraction par rapport à ce point.**

**Les équipes doivent se conformer à l’itinéraire et aux moyens de progression indiqués.**

**Les équipes devront respecter en priorité le code de la route.**

**L’organisation se réserve le droit d’arrêter la progression des équipes si le temps maximum de passage fixé par l’organisation est dépassé, ceci pour des raisons de sécurité (nuit, circulation, autorisations temporaires.) ou par décision de l’organisation.**

**L’organisation se réserve le droit d’interdire le départ sur une section à un concurrent en cas de problème de santé ou d’un état de fatigue trop important constaté par un médecin de l’organisation.**

***3-2 : Matériel Obligatoire :***

***Par équipe :***

1 kit de réparation VTT, 1 téléphone portable.

***Par concurrent :***

1 VTT, 1 casque VTT (**le port du casque est obligatoire pendant tout le RAID. Il doit être homologué CE et se porte jugulaire fermée sur l’ensemble des parties à vélo**), 1 gourde ou sac à dos d’hydratation, 1 sifflet et des vêtements adaptés aux conditions météo (froid, pluie, vent, …).

***3-3 : Matériel Conseillé :***

Chaussures de trail, vêtements techniques, vêtements de pluie, au moins un sac à dos par équipe, cuissard et gants de VTT, aliments de l’effort.

**ARTICLE 4 : Les Concurrents :**

***4-1 : Inscription :***

L’inscription ne sera validée qu’après réception du bulletin, du règlement, des certificats médicaux et de ou des attestation(s) parentale(s) le cas échéant.

L’inscription est ouverte aux personnes ayant au minimum14 ans révolus le jour du raid.

L’ouverture des inscriptions débutera le 15 juin et se terminera le jour de l’épreuve dans la limite des places disponibles (100 équipes maximum). Les inscriptions des équipes et la gestion des certificats médicaux se fait en ligne par KMS ([www.kms.fr](http://www.kms.fr)) ou par bulletin d’inscription disponible au service des sports de la Mairie d’Auriol. La fiche d’inscription dûment **remplie et signée par chaque concurrent (accompagnée des autorisations parentales le cas échéant**) doit nous être parvenue au plus tard le jour de l’épreuve, accompagnée des certificats médicaux **(originaux de moins d’un an sur lesquels doit figurer la mention : « apte à la pratique des raids multisports en compétition  »).**

**Aucune licence sportive hormis celle de triathlon ne peut remplacer le certificat médical demandé par l’organisation.**

Les frais d’inscription s’élèvent à 30 euros par équipe sachant qu’une majoration de 5 euros sera appliquée à partir du 10 octobre 2018.

***4-2 : Composition des Equipes :***

Les équipes peuvent être composées de :

* 2 hommes
* 2 femmes
* Mixte 1 homme et une femme
* Famille : 1 jeune + 1 adulte
* Jeunes : 2 jeunes âgés de 14 ans à 18 ans
* VTT avec Assistance électrique

Seules les équipes complètes sont autorisées à prendre le départ. Les coureurs n’ayant plus de binôme le jour de l’épreuve pourront tout de même participer au raid mais ne seront pas classés.

Une équipe est considérée comme inscrite après réception complète des pièces justificatives demandées.

L’interlocuteur de l’organisation est le capitaine, il doit donner un nom à l’équipe, il est destinataire des documents de course.

Le capitaine s’engage à présenter l’équipe avec les concurrents mentionnés sur le bulletin d’inscription.

Les équipes sont convoquées à 8 heures 30 sur la ligne de départ. Après un dernier briefing, le départ de l’épreuve sera donné à 9 heures précise. Toute équipe qui se présentera sur la ligne de départ avec plus d’un quart d’heure de retard sera forfait.

Tout concurrent ayant abandonné ou étant hors course devra quitter l’épreuve, prévenir obligatoirement un membre de l’organisation ou un responsable des secours, et passer obligatoirement par le PC course.

***4-3 : Retrait des Dossards :***

Le retrait des dossards se fera lejour même dimanche 20 octobre 2019de 7h30 à 8h30.

***4-4 : Droit à l’Image :***

Les concurrents acceptent l’exploitation par l’organisateur et leurs partenaires des images et des photos faites sur l’opération. Ceci sans limitation ni dans le temps, le support ou la quantité, ni le mode de diffusion. Ceci comprend le droit d’utilisation sans frais de toute photo ou image vidéo prise sur chacune des étapes pour toute utilisation commerciale, promotionnelle et publicitaire dans tout type de support (y compris internet).

**ARTICLE 5 : Modalités de Classement :**

***5-1 : Généralités :***

Les parcours sportifs donneront lieu à un classement.

Seules les équipes se présentant complètes pourront prendre part à l’épreuve et seront classées.

Le jury est composé de membres de l’organisation, il est seul habilité à recevoir les réclamations.

**Le parcours doit être effectué dans un temps limité, précisé dans le règlement *(« Article 5-4 : Pénalités et mise hors course »)*et le jour de l’épreuve lors du briefing. Au-delà de ce temps, l’équipe ne sera plus classée et devra rejoindre l’arrivée par le chemin le plus direct, sans possibilité pour elle de terminer la totalité des épreuves.**

Les classements proposés seront :

* Les 3 premières équipes masculines.
* Les 3 premières équipes au général.
* Les 3 premières équipes féminines.
* Les 3 premières équipes mixtes.
* Les 3 premières équipes jeunes.
* Les 3 premières équipes famille
* Les 3 premières équipes avec assistance électrique

Pour rappel, les équipes classées dans plusieurs catégories ne pourront recevoir qu’une seule dotation.

Les dotations ne sont pas contractuelles.

***5-2 : Contrôles :***

Plusieurs contrôles de passage (PC) devront être passés.

En cas d’absence d’un ou plusieurs équipiers à un PC, les contrôleurs noteront le refus de l’équipe de passer au complet au contrôle.

Le temps de l’équipe ne sera validé qu’après vérification du passage à toutes les épreuves.

***5-3 : Chronométrage :***

Le chronométrage de la course est affecté à une équipe de professionnels.

Le classement sera établi à partir du temps du dernier équipier.

Les bonifications et pénalités attribuées pendant la course seront comptabilisées par l’équipe du chronométrage.

***5-4 : Pénalités et Mise Hors Course :***

La totalité du parcours doit être effectuées en moins de 4h30 (Passage de la ligne d’arrivée avant 13h30), hors tir à la carabine.

Toute équipe dépassant cet horaire devra interrompre l’épreuve qu’elle réalise et rejoindre l’arrivée par le chemin le plus direct, sans possibilité pour elle de terminer la totalité des épreuves.

Compte tenu de ce temps limite, les équipes ne seront pas admises à la C.O. après 11H.

Pour l’épreuve de précision, des bonifications seront attribuées en fonction du nombre de cibles touchées. (2 minutes de temps enlevé par cible touchée)

Cette année, le format de la C.O. change. Il s’agira d’une Course d’Orientation au score d’une durée limitée à 1H. Tout dépassement de ce temps dans une limite de 30 min entraînera des pénalités (donné le temps / min). Au-delà, l’équipe sera disqualifiée et devra rejoindre l’arrivée sans possibilité pour elle de terminer l’ensemble des épreuves.

Cette liste n’est pas limitative :

* Toute transgression du présent règlement.
* Toute équipe surprise en dehors des parcours autorisés : disqualification immédiate,
* Non-respect des consignes données par les signaleurs routiers,
* Assistance en dehors des points autorisés à celle-ci,
* Utilisation de moyens de déplacements non autorisés,
* Changement d’équipiers pendant l’épreuve,
* Absence du casque durant toute la manifestation,
* Non-respect des règles de sécurité indiquées dans le règlement et lors du briefing,
* Non-respect des consignes de propreté du parcours et des lieux d’accueil, parc VTT, arrivée, …
* Abandon de détritus en dehors des sacs prévus à cet effet aux CP et sur l’ensemble du parcours,
* Détériorations de biens publics ou privés (passage dans une propriété privée, jardins, cultures, plantations),
* Vol de matériel entre concurrents (casque, …),

***5-5 : Abandons :***

L’abandon d’un membre de l’équipe entraîne la possibilité de poursuivre l’épreuve hors classement.

L’abandon de l’équipe entraine sa disqualification.

**ARTICLE 6 : Annulation / Remboursement**

En cas de forfait d’une équipe, celle-ci doit avertir l’organisation au plus tard 3 jours avant l’épreuve (cachet de la poste faisant foi).

Dans tous les cas, aucun remboursement ne pourra être effectué.